



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 10 Novembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/11-09-94

RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA) – ABROGATION DE LA DELIBERATION BM/NA/2025/10-08-84

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le trois novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Délégations (07) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0994-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

DELIBERATION N° BM/NA/2025/11-09-94

RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA) – ABROGATION DE LA DELIBERATION BM/NA/2025/10-08-84

Monsieur Rony VERSIN expose que la commune de Petit-Canal est confrontée à des enjeux fonciers majeurs : indivisions anciennes, occupations sans titre, régularisation de zones bâties et agricoles, et nécessité de maîtriser le foncier pour sécuriser les projets de développement communal.

Ces problématiques constituent une priorité pour le service Urbanisme, qui doit à la fois accompagner les administrés, régulariser les situations existantes et sécuriser les opérations d'aménagement à venir.

Afin de renforcer son ingénierie foncière, la commune souhaite procéder au recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), chargé(e) de mission « régularisation foncière et appui aux politiques foncières », pour une durée de 18 mois à compter du 17 novembre 2025.

Ce dispositif, initié en 2021 dans le cadre de l'Agenda rural et prolongé dans le plan France Ruralités, permet de soutenir les collectivités rurales dans le renforcement de leur ingénierie grâce à l'apport de jeunes diplômés (18 à 30 ans, bac+2 minimum).

La mission du VTA permettra notamment de :

- renforcer le service Urbanisme par une ressource qualifiée ;
- améliorer la capacité de planification et de régularisation foncière ;
- apporter un appui méthodologique aux projets de développement ;
- contribuer à la veille juridique et technique sur les politiques foncières.

Le recrutement ouvre droit à une aide forfaitaire de 15 000 €.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-1163 du 8 septembre 2021 relatif au volontariat territorial en administration et à l'aide de l'État aux collectivités ;

Vu le plan France Ruralités instituant la prolongation du dispositif VTA ;

Vu la délibération n° BM/NA/2025/10-08-84 du 9 octobre 2025

Considérant la nécessité de renforcer l'ingénierie de la commune sur les questions foncières et d'urbanisme ;

Considérant l'opportunité offerte par le dispositif VTA pour accompagner la mise en œuvre de projets structurants ;

Où l'exposé de M. VERSIN Rony,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), chargé(e) de mission en régularisation foncière et appui aux politiques foncières, pour une durée de 18 mois à compter du 17 novembre 2025.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État l'aide forfaitaire de 15 000 € pour le financement du poste.

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, section de fonctionnement, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0994-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document, contrat ou convention relatif à la mise en œuvre du présent recrutement.

Article 5 : D'ABROGER et de remplacer la délibération n° BM/NA/2025/10-08-84 du 9 octobre 2025, en raison d'une erreur matérielle portant sur le montant de l'aide forfaitaire de l'État dans le cadre du dispositif VTA.

Article 6 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Guadeloupe pour contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 10 Novembre 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Les représentés (07) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Pour expédition conforme

Le Maire



Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Mme Brenda SITCHARN

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet